

«PREMIERS SECOURS»



➤ **Public visé:**

Cette formation est accessible à toute personne âgée au minimum de dix ans.

➤ **Prérequis:**

Il faut que les candidats maîtrisent le français à la lecture et à l'oral

Délais d'accès:

Il n'y a pas de délais d'accès à cette formation.

➤ **Objectifs:**

L'unité d'enseignement « Premiers secours » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. (Annexe 1 de l'arrêté du 24 juillet 2007, modifié par l'arrêté du 16 novembre 2011).

➤ **Références réglementaires**

Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civiques de niveau 1".

Arrêté du 19 Mai 2021 n° PSC1-1712B10 de délivrance d'agrément des référentiels internes de formation et de certification

Guide national de référence suivant les recommandations de la DGSCGC, version décembre 2023

➤ **Positionnement:**

- Un QCM sera transmis au stagiaire en début de formation, afin de connaître son positionnement par rapport à la formation suivie.

➤ **Durée:**

La durée de la formation dispensée est fixée à 7 heures minimum pour une formation organisée exclusivement en présentiel

➤ **Lieu de la formation**

Cette formation se déroulera dans les locaux des entités demandeuses ou dans un local qui sera définit en fonction de la zone géographique et au moment où se déroulera la formation.

➤ **Présentation de l'équipe pédagogique :**

Les formateurs autorisés à animer ces formations « Initiation premiers secours enfants et nourrissons » sont titulaires du certificat de compétence, à jour de formation continue, :

- soit de « formateur en prévention et secours civique » ;

- soit de « formateur aux premiers secours ».

FICHE DE PRÉSENTATION

Les titulaires du certificat de « formateur sauveteur-secouriste du travail » (FoSST), à jour de formation de maintien et actualisation des compétences, sont également autorisés à dispenser l'unité d'enseignement « Initiation au secourisme ».

➤ **Programme:**

Conforme au référentiel national de compétences de sécurité civile, l'initiation au secourisme est une formation progressive où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques.

Thèmes développés pour l'acquisition des compétences suivant les recommandations de la DGSCGC de Décembre 2024:

- Protection - Protection & sensibilisation au risque "Covid-19"
- Alerte
- Etouffement
- Hémorragie
- Victime inconsciente
- Victime ne respire plus - la défibrillation externe
- Malaises
- Plaies
- Brûlures
- Traumatismes



➤ **Accessibilité aux personnes handicapées:**

Cette formation est accessible aux personnes souffrant d'un handicap visuel, moteur et auditif.

➤ **Méthodes mobilisées:**

Activités de découverte : Etude de cas, exposé interactif, remue-méninges, discussion dirigée, démonstration en temps réel.

Activités d'apprentissage : Exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage technique miroir, mise en situation.

Activités d'application : Mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

➤ **Modalité d'évaluation:**

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer à toutes les phases de la formation ;
- Réaliser ou faire réaliser* tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;

** arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1er secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.*

- Participer, comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

➤ **Validation :**

FICHE DE PRESENTATION

Cette aptitude à secourir est sanctionnée par une attestation de formation délivrée par l'organisme de formation.

➤ **Equivalences, passerelles :**

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « initiation au secourisme ».

➤ **Suites de parcours :**

Après avoir effectué l'initiation aux premiers secours enfants et nourrissons, d'autres formations de niveau plus élevé peuvent être accomplies telles que sauveteur secouriste du travail. Cette formation de secouriste permet d'effectuer du secours à personnes dans le cadre réglementé du milieu du travail.

➤ **Débouchés:**

➤ **Taux d'obtention des certifications préparées:**

Janvier 2025 à Décembre 2025 : **100%**

➤ **Tarif:**

55,00 euros exonéré de TVA

Pour une tarification de groupe, nous consulter

➤ **Contact:**

ASGARD SECURITE

400 route d'aric industrie – 07160 LE CHEYLARD

Tél : 06.19.92.07.71 Mail : contact@asgardsecurite.fr Site Internet : www.asgardsecurite.fr